



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2024

Présents | MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Christine CORBILLON, Danielle LANGLOIS représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO (partie après point n°13) et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD | Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET | Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 13 décembre 2024, CASF, article R123-16

POINT N°11 – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT D'ANGERS LOIRE METROPOLE – APPROBATION ET ADOPTION

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-2 et suivants,

Considérant la convention d'adhésion à la centrale d'achat, et notamment son annexe 1 « règlement intérieur de la centrale d'Achat »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver la convention d'adhésion à la centrale d'achats d'Angers Loire Métropole et son annexe portant « Règlement intérieur de la centrale d'achats », dont les projets sont annexés à la présente délibération.
- D'autoriser le Président, ou son représentant à signer cette convention.

- D'imputer la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

